

---

États financiers de  
Fondation, le Fonds de développement  
de la Confédération des syndicats  
nationaux pour la coopération et l'emploi

30 novembre 2018

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant .....	1
Bilans .....	2
États du résultat global.....	3
États des variations de l'actif net.....	4
États des flux de trésorerie.....	5
Notes complémentaires aux états financiers.....	6-36

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Tél. : 514-393-7115  
Télec. : 514-390-4111  
www.deloitte.ca

À l'intention des actionnaires de  
Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des  
Syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, qui comprennent les bilans au 30 novembre 2018 et au 31 mai 2018, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net et les états des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre 2018 et 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi au 30 novembre 2018 et au 31 mai 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre 2018 et 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. <sup>1</sup>

Le 23 janvier 2019

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121501

# Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

## Bilans

Au 30 novembre 2018 et au 31 mai 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

	Notes	<u>30 novembre 2018</u>	<u>31 mai 2018</u>
		\$	\$
<b>Actif</b>			
Encaisse et équivalents de trésorerie		13 836	1 781
Débiteurs et autres actifs	5	13 298	15 873
Autres investissements	6	843 896	903 977
Investissements en capital de développement	7	1 179 339	1 067 030
Immobilisations corporelles et incorporelles	11	21 422	22 930
Impôts différés	20	7 819	6 943
		<u>2 079 610</u>	<u>2 018 534</u>
<b>Passif</b>			
Créditeurs et autres passifs	15	20 398	25 026
Passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs	21	31 161	22 443
		<u>51 559</u>	<u>47 469</u>
<b>Actif net</b>		<u>2 028 051</u>	<u>1 971 065</u>
Nombre d'actions de catégorie A, séries 1 et 2 en circulation (en milliers)	16	171 302	166 778
Actif net par action de catégorie A, séries 1 et 2 (en dollars)		<u>11,84</u>	<u>11,82</u>

Engagements et éventualités (notes 7, 12 et 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

(s) Jacques Létourneau \_\_\_\_\_, Administrateur

(s) Léopold Beaulieu \_\_\_\_\_, Administrateur

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**États du résultat global**

Pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

	Notes	<b>2018</b>	2017
		\$	\$
<b>Produits</b>			
Intérêts		13 196	13 410
Dividendes et distributions		19 944	8 445
Honoraires et autres revenus		1 081	572
		<u>34 221</u>	<u>22 427</u>
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement et autres investissements			
Réalisés		6 412	25 745
Non réalisés		(6 932)	30 839
		<u>(520)</u>	<u>56 584</u>
		<u>33 701</u>	<u>79 011</u>
<b>Charges opérationnelles</b>			
Souscription, registrariat et services aux actionnaires	18	6 395	5 303
Gouvernance et administration		6 091	5 218
Investissements en capital de développement et autres investissements		8 247	6 723
Amortissements	11	2 981	855
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	11	—	73
		<u>23 714</u>	<u>18 172</u>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>9 987</b>	60 839
Impôts sur le résultat	20	(728)	1 560
<b>Résultat net</b>		<b>10 715</b>	59 279
<b>Autre élément du résultat global qui ne sera pas reclassé au résultat net</b>			
Réévaluation des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs, déduction faite des impôts	21	(6 819)	(1 739)
<b>Résultat global</b>		<b>3 896</b>	57 540
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A, séries 1 et 2 (en milliers)		<u>168 787</u>	<u>154 131</u>
Résultat net par action de catégorie A, séries 1 et 2 (en dollars)		<u>0,06</u>	<u>0,38</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**États des variations de l'actif net**

Pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre

(en milliers de dollars)

Note	Capital-actions de catégorie A		Surplus d'apports	Résultats nets non distribués	Actif net
	Série 1	Série 2			
16	\$	\$	\$	\$	\$
<b>2018</b>					
<b>Solde au début</b>	<b>1 541 734</b>	<b>27 806</b>	<b>8 966</b>	<b>392 559</b>	<b>1 971 065</b>
Résultat net	—	—	—	10 715	10 715
Autre élément du résultat global	—	—	—	(6 819)	(6 819)
Émissions d'actions	97 229	2 081	—	—	99 310
Rachats d'actions	(38 507)	(1 012)	(6 701)	—	(46 220)
	<b>58 722</b>	<b>1 069</b>	<b>(6 701)</b>	<b>3 896</b>	<b>56 986</b>
<b>Solde à la fin</b>	<b>1 600 456</b>	<b>28 875</b>	<b>2 265</b>	<b>396 455</b>	<b>2 028 051</b>
<b>2017</b>					
<b>Solde au début</b>	<b>1 368 985</b>	<b>25 372</b>	<b>21 615</b>	<b>294 924</b>	<b>1 710 896</b>
Résultat net	—	—	—	59 279	59 279
Autre élément du résultat global	—	—	—	(1 739)	(1 739)
Émissions d'actions	83 548	1 798	—	—	85 346
Rachats d'actions	(36 987)	(1 013)	(4 420)	—	(42 420)
	<b>46 561</b>	<b>785</b>	<b>(4 420)</b>	<b>57 540</b>	<b>100 466</b>
<b>Solde à la fin</b>	<b>1 415 546</b>	<b>26 157</b>	<b>17 195</b>	<b>352 464</b>	<b>1 811 362</b>

Les résultats nets non distribués comprennent un solde débiteur relié au cumul de l'autre élément du résultat global de 7,7 M\$ (0,9 M\$ au 30 novembre 2017).

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**États des flux de trésorerie**

Pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre

(en milliers de dollars)

	Notes	<b>2018</b>	<b>2017</b>
		<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Activités opérationnelles</b>			
Résultat net		10 715	59 279
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement et autres investissements			
Réalisés		(6 412)	(25 745)
Non réalisés		6 932	(30 839)
Intérêts et distributions capitalisés		(12 789)	(4 144)
Variation des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs		1 899	948
Amortissements	11	2 981	855
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	11	—	73
Impôts différés	20	(876)	1 488
		<u>2 450</u>	<u>1 915</u>
Variation des éléments hors caisse	22	(1 431)	(1 752)
		<u>1 019</u>	<u>163</u>
Investissements en capital de développement			
Acquisitions		(106 155)	(56 996)
Produits de cessions		23 109	88 254
Autres investissements			
Acquisitions		(1 595 811)	(440 543)
Produits de cessions		1 638 276	368 139
		<u>(40 581)</u>	<u>(41 146)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<u>(39 562)</u>	<u>(40 983)</u>
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	11	(1 473)	(1 550)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	11	—	300
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<u>(1 473)</u>	<u>(1 250)</u>
<b>Activités de financement</b>			
Émissions d'actions		99 310	85 346
Rachats d'actions		(46 220)	(42 420)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<u>53 090</u>	<u>42 926</u>
Augmentation de l'encaisse et équivalents de trésorerie		12 055	693
Encaisse et équivalents de trésorerie au début		1 781	6 398
<b>Encaisse et équivalents de trésorerie à la fin</b>		<u>13 836</u>	<u>7 091</u>

# Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

## Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

### 1 Loi constitutive

#### *Statut et fonctions du Fonds*

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (le « Fonds » ou « Fondation »), constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (*L.R.Q., chapitre F-3.1.2*) (la « Loi »), est une société de placement à fonds social ayant principalement pour fonctions :

- a) de favoriser l'investissement dans des entreprises en garantissant ou en se portant caution de toute obligation contractée par cette dernière ou en investissant directement dans le but de promouvoir la création, le maintien ou la sauvegarde d'emplois;
- b) de favoriser le développement des entreprises admissibles en invitant les travailleuses et les travailleurs et les autres ressources du milieu à participer à ce développement par la souscription d'actions du Fonds;
- c) de développer des aptitudes à la gestion des travailleuses et travailleurs d'entreprises autocontrôlées et de favoriser leur implication active dans le développement économique du Québec;
- d) d'aider les entreprises à se conformer aux lois et règlements en matière d'environnement; et
- e) de favoriser le développement auprès des entreprises de politiques environnementales.

Fondation a pour objectif principal d'effectuer des investissements en capital de développement dans des entreprises admissibles dans le but d'obtenir une appréciation du capital à long terme.

### 2 Sommaire des principales méthodes comptables

#### 2.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### 2.2 Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur sauf en ce qui concerne les immobilisations corporelles et incorporelles qui sont évaluées selon la base du coût historique. Les présents états financiers sont les seuls états financiers présentés par le Fonds. Ils ont été approuvés pour publication le 23 janvier 2019 par le conseil d'administration.

#### 2.3 Entité d'investissement

Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), car les conditions suivantes sont rencontrées :

- a) le Fonds obtient des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leur épargne;
- b) le Fonds déclare à ses investisseurs que ses investissements en capital de développement et ses autres investissements (« investissements ») ont pour objectif de générer du rendement sur le capital et de procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission; et
- c) le Fonds mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Le Fonds ne prépare pas d'états financiers consolidés.

## **2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)**

### **2.4 Présentation du bilan**

Le Fonds présente son bilan par ordre décroissant de liquidité. Tous les actifs et passifs du Fonds sont des actifs et passifs non courants, étant donné qu'ils ne sont pas principalement détenus à des fins de transaction, à l'exception des éléments courants suivants : encaisse et équivalents de trésorerie, débiteurs et autres actifs, créditeurs et autres passifs à l'exception de la provision pour éventualités. Les notes 6 et 7 présentent les montants que le Fonds s'attend à recouvrer dans les douze prochains mois relativement à ses investissements.

### **2.5 Filiales et entreprises associées**

Les participations dans les filiales et les entreprises associées sont comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net.

### **2.6 Instruments financiers – Comptabilisation et classement**

Les instruments financiers sont présentés à la juste valeur et sont comptabilisés à la date de la transaction lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les variations de valeur subséquentes sont constatées par le biais du résultat net. Le coût présenté pour les investissements en capital de développement et les autres investissements correspond au montant payé et est établi en fonction du coût moyen, compte non tenu des frais de transactions. Les frais de transactions sont constatés au résultat net, lorsqu'ils sont engagés. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le Fonds n'a plus les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie sur cet actif.

Les engagements non provisionnés visant l'acquisition de titres supplémentaires pour le portefeuille des investissements en capital de développement sont classés en tant qu'engagements, et sont présentés à la note 7.

Les investissements en capital de développement, les autres investissements, les sommes à recevoir sur cession d'investissement en capital de développement et autres investissements, les sommes à payer sur acquisition d'autres investissements, ainsi que les instruments financiers dérivés sont tous des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers font partie d'un portefeuille géré dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion intégrée des actifs financiers et les informations sont fournies en interne sur cette base aux principaux dirigeants du Fonds.

Les achats et les ventes d'investissements en capital de développement et d'autres investissements sont constatés à la date de transaction, qui est la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit à la date où l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.

Les actifs et les passifs sont classés dans différentes catégories en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention du Fonds au moment de leur acquisition et de leur émission. L'encaisse, les équivalents de trésorerie et les autres comptes débiteurs sont classés dans les prêts et créances, et les comptes créditeurs sont classés comme autres passifs. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur étant donné leur nature et leur courte échéance.

### **2.7 Instruments financiers – Évaluation de la juste valeur**

Les investissements en capital de développement et les autres investissements ont été établis à la juste valeur. Cette dernière est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

## **2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)**

### **2.7 Instruments financiers – Évaluation de la juste valeur (suite)**

#### *Titres cotés ou négociés sur des marchés actifs*

La juste valeur des participations en actions, des placements en obligations, des parts de sociétés et autres titres de participation ainsi que des titres de marché monétaire est établie en fonction du cours de clôture des principales Bourses ou des principaux marchés à la date des bilans, incluant les intérêts courus. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Fonds détermine le point de l'écart acheteur-vendeur le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

#### *Titres non cotés*

La juste valeur des participations en actions, des parts de sociétés et autres titres de participation est établie selon les techniques d'évaluation appropriées comprenant, principalement, la référence à une ou des transactions sans lien de dépendance ou à des offres d'achat, la valeur nette de réalisation, la capitalisation des flux monétaires ou des bénéfices ou l'actualisation des flux monétaires. La juste valeur ainsi déterminée s'appuie sur des hypothèses raisonnables incluant celles retenues pour déterminer les flux monétaires ou les taux de capitalisation et le niveau de risque associé à ces éléments. Ces hypothèses sont également influencées par les conditions de marché en vigueur à la date des bilans, dont les taux d'intérêt des obligations du Canada, les écarts de crédit et l'évolution de sociétés comparables cotées en Bourse. Les parts de fonds sont principalement évaluées à la valeur établie par leur gestionnaire respectif selon des méthodes d'évaluation appropriées au type d'investissements. La juste valeur des actifs et des passifs tient compte des nouvelles informations disponibles et des événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité émettrice, ou du fonds, et la date d'évaluation.

#### *Prêts, avances, garanties et cautionnements*

La juste valeur des prêts et avances est principalement déterminée par l'actualisation des flux monétaires futurs au taux d'intérêt du marché à la date des bilans pour des titres similaires. S'il y a lieu, une provision pour pertes relatives aux garanties et aux cautionnements consentis par le Fonds est inscrite aux états financiers dans les crédettes pour tenir compte de la probabilité de subir une perte.

#### *Instruments financiers dérivés*

Dans le cadre de ses activités, le Fonds peut utiliser des contrats à terme afin de se protéger contre les risques liés aux fluctuations des devises et des taux d'intérêt ou pour tirer avantage de ces fluctuations.

### **2.8 Encaisse et équivalents trésorerie**

L'encaisse et les équivalents de trésorerie sont constitués des comptes de caisse et bancaires, des montants déposés auprès d'une institution financière et d'autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

### **2.9 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût comprend les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront au Fonds et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges par le biais du résultat net lorsqu'ils sont engagés.

# Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

## Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

## 2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

### 2.9 Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

#### Principales catégories d'immobilisations

	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
<b>Corporelles</b>		
Bâtiments <sup>1</sup>	Linéaire	20 à 60 ans
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 à 6 ans
<b>Incorporelles</b>		
Logiciels	Linéaire	3 et 5 ans
Développement informatique	Linéaire	10 ans

<sup>1</sup>. Le Fonds détient deux bâtiments. Au 30 novembre 2018, la durée d'utilité restante de l'un de ceux-ci est de six mois (voir note 11).

Le Fonds ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation entre ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus à chaque date de présentation de l'information financière et ajustés au besoin.

#### Dépréciation des actifs non financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Fonds revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs aient subi une perte de valeur. De plus, le Fonds comptabilise les reprises de valeur, s'il y a lieu.

### 2.10 Avantages sociaux futurs

Les coûts des prestations de retraite gagnées et des charges reliées au régime d'assurances collectives du personnel sont comptabilisés par le biais du résultat net et se composent du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets reliés aux régimes.

Les réévaluations des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs comprennent les gains et pertes actuariels des régimes ainsi que l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes de retraite et le rendement prévu à l'exclusion des revenus d'intérêts. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations reliées aux régimes et des gains ou des pertes d'expérience sur ces mêmes obligations. Les réévaluations des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs sont comptabilisées à l'autre élément du résultat global et sont présentées distinctement dans l'état des variations de l'actif net.

## **2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)**

### **2.11 Capital-actions**

Les actions de catégorie A du Fonds sont rachetables au gré du détenteur, sujet à certaines conditions, et elles sont classées à l'actif net, car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- elles accordent au porteur le droit à une quote-part de l'actif net du Fonds en cas de liquidation de celui-ci;
- elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments du Fonds;
- elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- à l'exception de l'obligation contractuelle pour le Fonds de racheter ou de rembourser l'instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'entité; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en instruments de capitaux propres du Fonds; et,
- le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions sur leur durée de vie est basé essentiellement sur la variation de l'actif net.

Les émissions et les rachats d'actions sont comptabilisés comme des transactions portant sur l'actif net. Le montant reçu en contrepartie de l'émission d'actions est inclus au capital-actions. Les rachats d'actions sont comptabilisés lorsque les demandes sont approuvées en vertu des critères de rachat à la valeur de rachat en cours, et les actions sont décomptabilisées sur la base du coût moyen.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de la période.

### **2.12 Devise fonctionnelle et conversion de devises**

Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture des états financiers. Les écarts de conversion sont présentés sous les postes « Gains (pertes) réalisés et non réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements » à l'état du résultat global.

### **2.13 Constatation des produits**

#### *Dividendes et distributions*

Les dividendes non cumulatifs et les distributions sont comptabilisés à la date de leur déclaration et les dividendes cumulatifs sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

#### *Intérêts*

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes ou escomptes selon cette méthode est comptabilisé sous intérêts.

#### *Gains et pertes réalisés et non réalisés*

Les gains et les pertes réalisés résultant de la cession d'investissements en capital de développement et autres investissements, incluant les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés au moment de la vente et présentés sous le poste « Gains réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements » à l'état du résultat global et correspondent à l'écart entre le produit de cession et le coût, déterminé selon la méthode du coût moyen. Tous les gains et les pertes non réalisés résultant des évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisés au moment de leur évaluation à la juste valeur et présentés sous le poste « Gains (pertes) non réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements ».

## **2 Sommaire des principales méthodes comptables (suite)**

### **2.14 Impôts sur le résultat**

Le Fonds est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur son résultat. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable.

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés au résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement sous l'autre élément du résultat global; en pareils cas, les impôts sont comptabilisés directement au net de l'autre élément du résultat global.

Les impôts exigibles correspondent au montant des impôts payables sur le résultat imposable de la période, calculé selon les taux d'impôts adoptés ou quasi adoptés à la clôture de l'exercice de présentation de l'information financière et tout ajustement des impôts à payer à l'égard des périodes antérieures.

Les impôts différés sont reliés aux différences temporaires survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. Les impôts différés sont calculés sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de la présentation de l'information financière et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif relié aux impôts différés sera réalisé ou le passif relié aux impôts différés sera réglé. Un actif relié aux impôts différés est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

Pour l'impôt fédéral, le Fonds peut, entre autres, obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions ou à des virements des résultats nets non distribués au capital-actions. Aux fins de l'impôt provincial, les gains en capital ne sont pas imposables.

Le Fonds se considère en substance exempté de l'impôt fédéral et provincial sur les résultats reliés aux gains en capital aux fins de l'application des IFRS et, par conséquent, ne constate aucun passif relié aux impôts différés relativement aux gains ou pertes non réalisés sur les investissements ni d'actif relié aux impôts différés équivalents relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés aux impôts en main remboursables au titre des gains en capital.

### **2.15 Normes comptables nouvellement entrées en vigueur**

Le 1<sup>er</sup> juin 2018, la norme comptable IFRS 9 qui remplace IAS 39 - *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* et la norme comptable IFRS 15 qui remplace IAS 18 - *Produits des activités ordinaires* sont entrées en vigueur. L'adoption de ces normes n'a engendré aucune incidence significative sur les états financiers du Fonds.

### **2.16 Normes comptables publiées, mais non encore adoptées**

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes ont été publiées par l'*International Accounting Standards Board (IASB)*, mais ne sont pas encore en vigueur. L'information sur celles qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers du Fonds est fournie ci-après.

#### *IFRS 16, Contrats de location*

L'IFRS 16, publiée en février 2016, précise comment comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. La norme présente un modèle unique de comptabilisation par le preneur, exigeant la comptabilisation d'actifs et de passifs à l'égard de tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins, ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à l'IAS 17, *Contrats de location*, et la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement reste la même. Le Fonds a débuté son analyse de la norme et jusqu'à ce que tous les choix et analyses soient complétés, le Fonds n'est pas en mesure de conclure sur les incidences de l'application cette norme. La norme sera en vigueur pour les exercices comptables ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour le Fonds, cette norme entrera en vigueur à compter de son exercice débutant le 1<sup>er</sup> juin 2019.

### **3 Hypothèses, estimations comptables et jugements critiques**

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige l'utilisation d'estimations comptables et le recours au jugement lors de l'application des méthodes comptables. Des modifications apportées aux hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. La direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que les états financiers du Fonds présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

#### **3.1 Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif et des dérivés**

La *Politique d'évaluation des investissements en capital de développement* (la « Politique ») adoptée par le conseil d'administration du Fonds énonce les principes appliqués par celui-ci pour établir la juste valeur de ses investissements sur une base continue. La direction des Finances voit au respect de la Politique, à son application et propose les modifications pouvant être requises.

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Des jugements importants sont posés dans les choix de techniques d'évaluation et dans les hypothèses retenues à l'intérieur de ces techniques d'évaluation. Conformément au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers, le Fonds a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable.

Afin d'évaluer la juste valeur des instruments financiers conformément aux principes d'évaluation adoptés par le Fonds, l'équipe d'évaluateurs du Fonds, laquelle est composée d'employés du Module des finances ainsi que du Module analyse financière, redressement, registrariat, conseils juridiques et immeubles, effectue semestriellement le suivi de la performance des sociétés composant son portefeuille et est constamment à la recherche d'informations relatives aux affaires et aux activités des sociétés prises en considération dans le processus d'évaluation. Les évaluateurs effectuent, le cas échéant, le suivi des données sur les sociétés comparables, des résultats de transactions récentes et des notations d'instruments et de société similaires.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. La juste valeur est également établie au moyen de données et d'estimations internes (données non observables) qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation.

L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part des évaluateurs du Fonds afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information possible dans les circonstances. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché visé. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément à la Politique, toute information pertinente concernant les évaluations à la juste valeur est soumise à un comité d'évaluation indépendant dont la majorité des membres sont des évaluateurs qualifiés indépendants du Fonds. Ce comité passe en revue les informations et fait rapport au comité d'audit avant la publication des états financiers annuels ou intermédiaires. Le président-directeur général ainsi que la direction des Finances signent une attestation concernant l'évaluation des investissements en capital de développement qui est déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers. Cette attestation confirme notamment le caractère raisonnable de la juste valeur globale du portefeuille des investissements en capital de développement.

# Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

## Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

### 3 Hypothèses, estimations comptables et jugements critiques (suite)

#### 3.2 Évaluation des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs

Le Fonds doit émettre des hypothèses pour l'utilisation de données statistiques et d'autres paramètres visant à évaluer les passifs nets reliés aux régimes de retraite et d'assurances collectives. Ces hypothèses incluent, entre autres, le taux d'actualisation des obligations de retraite et assurances collectives et du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, le taux attendu d'augmentation des salaires ainsi que la table de mortalité utilisée.

Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant du coût des régimes porté au résultat net et à l'autre élément du résultat global ainsi que des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs présentés aux bilans. Une firme d'experts indépendants procède à l'établissement de la juste valeur de ces passifs nets.

### 4 Risques associés aux instruments financiers

Les informations sur la gestion des risques financiers font partie intégrante de ces états financiers. Elles sont présentées en détail dans la section intitulée « Gestion des risques » du rapport de gestion qui est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet ([www.fondaction.com](http://www.fondaction.com)) et sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

### 5 Débiteurs et autres actifs

	<b>30 novembre 2018</b>	31 mai 2018
	\$	\$
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements	<b>1 437</b>	3 673
Dividendes et intérêts courus d'investissements en capital de développement et autres investissements	<b>7 754</b>	8 061
Impôts sur le résultat	<b>440</b>	—
Impôt en main remboursable	<b>2 060</b>	2 474
Autres	<b>1 607</b>	1 665
<b>Total</b>	<b>13 298</b>	15 873

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**Notes complémentaires aux états financiers**

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

**6 Autres investissements**

Le *Relevé des autres investissements* (non audité), qui énumère le détail des titres détenus, est présenté distinctement de ces états financiers et est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet ([www.fondaction.com](http://www.fondaction.com)) et sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

	30 novembre 2018			31 mai 2018		
	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Titres à échéance non déterminée</b>						
Actions, parts et autres titres de participation	<b>621 130</b>	<b>8 649</b>	<b>629 779</b>	612 933	34 945	647 878
<b>Titres à échéance déterminée</b>						
Obligations						
Gouvernements	<b>169 399</b>	<b>(2 115)</b>	<b>167 284</b>	200 511	(1 375)	199 136
Institutions financières	<b>14 886</b>	<b>(119)</b>	<b>14 767</b>	17 529	(107)	17 422
Sociétés	<b>25 772</b>	<b>(378)</b>	<b>25 394</b>	29 779	230	30 009
	<b>210 057</b>	<b>(2 612)</b>	<b>207 445</b>	247 819	(1 252)	246 567
Instrumentés financiers dérivés <sup>1</sup>	—	<b>978</b>	<b>978</b>	—	2 765	2 765
Marché monétaire						
Gouvernements	<b>1 322</b>	—	<b>1 322</b>	2 410	—	2 410
Institutions financières	<b>4 372</b>	—	<b>4 372</b>	4 357	—	4 357
	<b>5 694</b>	—	<b>5 694</b>	6 767	—	6 767
	<b>215 751</b>	<b>(1 634)</b>	<b>214 117</b>	254 586	1 513	256 099
<b>Total des autres investissements<sup>2</sup></b>	<b>836 881</b>	<b>7 015</b>	<b>843 896</b>	867 519	36 458	903 977

1. Au 30 novembre 2018, les actifs reliés aux instruments financiers dérivés s'élevaient à 1,0 M\$ (2,8 M\$ au 31 mai 2018) et sont présentés avec les autres investissements. Les passifs reliés aux instruments financiers dérivés s'élevaient à 1,4 M\$ (4,8 M\$ au 31 mai 2018) et sont présentés sous le poste « Crédeurs et autres passifs » (note 15).

2. Au 30 novembre 2018, les autres investissements incluent des titres libellés en dollars américains, d'une juste valeur de 50,2 M\$ (identique au 31 mai 2018).

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**Notes complémentaires aux états financiers**

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

**6 Autres investissements (suite)**

*Répartition des autres investissements par échéance*

**Obligations**

	<u>Moins de 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans à 10 ans</u>	<u>Plus de 10 ans</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>30 novembre 2018</b>					
Valeur nominale	3 863	83 166	55 447	63 951	206 427
Juste valeur	3 845	82 145	53 900	67 555	207 445
Taux moyen effectif (%)	2,57 %	2,76 %	3,06 %	3,27 %	3,00 %
Taux moyen nominal (%)	1,94 %	2,42 %	3,09 %	3,93 %	3,06 %
<b>31 mai 2018</b>					
Valeur nominale	955	88 120	79 024	72 448	240 547
Juste valeur	955	87 045	78 633	79 934	246 567
Taux moyen effectif (%)	1,57 %	2,51 %	2,87 %	3,04 %	2,78 %
Taux moyen nominal (%)	1,71 %	2,12 %	3,15 %	4,04 %	3,04 %

**Marché monétaire**

	<u>Moins de 1 an</u>	<u>1 an et plus</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
<b>30 novembre 2018</b>			
Juste valeur	5 694	—	5 694
Taux moyen effectif (%)	1,73 %	—	1,73 %
<b>31 mai 2018</b>			
Juste valeur	5 605	1 162	6 767
Taux moyen effectif (%)	1,29 %	1,35 %	1,30 %

**Instruments financiers dérivés**

	<u>Moins de 1 an</u>	<u>1 an et plus</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
<b>30 novembre 2018</b>			
Juste valeur			
Contrats à terme sur taux d'intérêt se référant à un montant nominal total de 253,1 M\$	50	—	50
Contrat de change en devise américaine se référant à un montant nominal de 196,8 M\$	(478)	—	(478)
<b>31 mai 2018</b>			
Juste valeur			
Contrats à terme sur taux d'intérêt se référant à un montant nominal total de 356,7 M\$	(322)	—	(322)
Contrat de change en devise américaine se référant à un montant nominal de 192,6 M\$	(1 712)	—	(1 712)

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**Notes complémentaires aux états financiers**

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

**7 Investissements en capital de développement**

Le *Relevé du coût des investissements en capital de développement*, accompagné d'un rapport de l'auditeur indépendant, fournit le détail des investissements réalisés. Il est présenté distinctement des états financiers audités et est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet ([www.fondaction.com](http://www.fondaction.com)) et sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

	30 novembre 2018			31 mai 2018		
	Coût	Plus-value	Juste valeur	Coût	Plus-value	Juste valeur
		(moins-value) non réalisée			(moins-value) non réalisée	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>Non garantis</b>						
Actions participantes	633 493	151 379	784 872	581 123	135 753	716 876
Actions non participantes	153 778	(5 850)	147 928	152 318	(9 764)	142 554
Prêts et avances	244 574	(3 387)	241 187	205 625	(3 207)	202 418
	<b>1 031 845</b>	<b>142 142</b>	<b>1 173 987</b>	939 066	122 782	1 061 848
<b>Garantis</b>						
Prêts et avances	8 931	(3 579)	5 352	8 518	(3 336)	5 182
	<b>1 040 776</b>	<b>138 563</b>	<b>1 179 339</b>	947 584	119 446	1 067 030

Au 30 novembre 2018, les investissements en capital de développement incluent des titres libellés en dollars américains, d'une juste valeur de 125,7 M\$ (109,6 M\$ au 31 mai 2018).

Les ententes d'investissements peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat. Le Fonds peut exercer ces options et procéder à des échanges non monétaires d'instruments financiers dans le cours normal de ses activités.

*Répartition par échéance et taux moyens effectifs des prêts et avances*

	Taux variables				Taux fixes	
	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>30 novembre 2018</b>						
Non garantis	16 508	66 997	114 258	43 424	224 679	241 187
Taux moyen effectif (%)	7,44 %	6,20%	8,50%	9,17%	—	—
Garantis	—	3 079	1 698	575	5 352	5 352
Taux moyen effectif (%)	—	6,02 %	9,06%	7,50 %	—	—
<b>31 mai 2018</b>						
Non garantis	15 494	28 750	118 502	39 672	186 924	202 418
Taux moyen effectif (%)	8,63 %	7,46 %	9,36 %	8,46 %	—	—
Garantis	174	721	3 295	992	5 008	5 182
Taux moyen effectif (%)	3,85 %	3,26 %	7,25 %	7,50 %	—	—

Certains prêts et avances portent, en plus du rendement à taux fixe, un rendement à taux variable selon des indicateurs de rendement.

Les encaissements en capital prévus au cours des douze prochains mois sont de 72,8 M\$ (34,0 M\$ au 31 mai 2018).

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**Notes complémentaires aux états financiers**

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

**7 Investissements en capital de développement (suite)**

*Répartition des investissements et des engagements financiers par secteur d'activité*

	Manufacturier et primaire	Services et commerce	Technologies avancées	Fonds diversifiés/ EQPC <sup>1</sup>	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>30 novembre 2018</b>					
Investissements, au coût	224 216	423 323	155 694	237 543	1 040 776
Plus-value non réalisée	3 328	26 808	33 736	74 691	138 563
	<b>227 544</b>	<b>450 131</b>	<b>189 430</b>	<b>312 234</b>	<b>1 179 339</b>
Garanties et cautionnements	—	6 923	—	—	6 923
Engagements <sup>2</sup>	4 810	26 181	58 704	131 073	220 768
Risque maximal	<b>232 354</b>	<b>483 235</b>	<b>248 134</b>	<b>443 307</b>	<b>1 407 030</b>
<b>31 mai 2018</b>					
Investissements, au coût	224 138	374 913	142 896	205 637	947 584
Plus-value (moins-value) non réalisée	(5 487)	13 764	30 786	80 383	119 446
	218 651	388 677	173 682	286 020	1 067 030
Garanties et cautionnements	—	4 800	—	—	4 800
Engagements <sup>2</sup>	3 300	35 436	55 798	98 772	193 306
Risque maximal	<b>221 951</b>	<b>428 913</b>	<b>229 480</b>	<b>384 792</b>	<b>1 265 136</b>

1. Entreprises publiques québécoises de petite capitalisation

2. Les engagements représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes sont réservées à même les autres investissements. Ces sommes peuvent généralement être exigées à quelques jours d'avis, dans la mesure où les conditions prévues aux ententes sont respectées. Dans les faits, ceux-ci sont déboursés par tranche sur une durée pouvant aller jusqu'à dix ans dans le cas des fonds d'investissements qui constituent la majorité des engagements au 30 novembre 2018 et au 31 mai 2018.

**8 Instruments financiers et gestion des risques financiers**

*Instruments financiers*

Les instruments financiers du Fonds sont comptabilisés à leur juste valeur. Cette dernière est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est établie selon des techniques d'évaluation appropriées. Le Fonds a classé ses instruments financiers selon la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées dans la détermination de la juste valeur. La hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 : justes valeurs basées sur les cours d'un marché actif pour un instrument identique;

Niveau 2 : justes valeurs fondées sur les cours de marché pour un instrument semblable ou basées sur des techniques d'évaluation dont toutes les données d'entrée importantes sont fondées sur des informations de marché observables; et,

Niveau 3 : justes valeurs basées sur des techniques reconnues d'évaluation dont les données d'entrée importantes ne sont pas entièrement fondées sur des informations de marché observables.

Le classement de l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité dans un des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**Notes complémentaires aux états financiers**

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

**8 Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)**

*Explications sur les transferts*

Les transferts entre niveaux sont réputés s'être produits lorsque l'information sous-jacente ou les cours utilisés pour l'évaluation des actifs ou des passifs deviennent plus ou moins dépendants de données de marché observables, tel qu'il est précédemment indiqué dans la détermination des niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie des justes valeurs du Fonds.

Les transferts entre niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, aux fins de préparation des tableaux présentés ci-dessous, sont réputés s'être produits à l'ouverture de la période visée.

Les tableaux suivants présentent les actifs et passifs financiers du Fonds qui sont mesurés à la juste valeur, à l'aide de techniques d'évaluation, au :

	30 novembre 2018				31 mai 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Investissements en capital de développement (note 7)								
Actions participantes	165 553	44 779	574 540	784 872	164 036	46 827	506 013	716 876
Actions non participantes	—	—	147 928	147 928	—	—	142 554	142 554
Prêts et avances non garantis	—	—	241 187	241 187	—	—	202 418	202 418
Prêts et avances garantis	—	—	5 352	5 352	—	—	5 182	5 182
Autres investissements (note 6)								
Actions, parts et autres titres de participations	49 912	579 867	—	629 779	50 030	597 848	—	647 878
Obligations	—	207 445	—	207 445	—	246 567	—	246 567
Instruments financiers dérivés	—	978	—	978	—	2 765	—	2 765
Marché monétaire	—	5 694	—	5 694	—	6 767	—	6 767
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements (note 5)	—	1 437	—	1 437	—	3 673	—	3 673
Sommes à payer sur acquisitions d'autres investissements (note 15)	—	(588)	—	(588)	—	(53)	—	(53)
Instruments financiers dérivés (note 15)	—	(1 406)	—	(1 406)	—	(4 799)	—	(4 799)
	<b>215 465</b>	<b>838 206</b>	<b>969 007</b>	<b>2 022 678</b>	<b>214 066</b>	<b>899 595</b>	<b>856 167</b>	<b>1 969 828</b>

Aucun instrument financier n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2 au cours des périodes de six et 12 mois terminées les 30 novembre et 31 mai 2018.

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**Notes complémentaires aux états financiers**

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

**8 Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)**

*Investissements en capital de développement*

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert affectant le niveau 3. Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde au début et à la fin de la période du niveau 3 :

	Actions		Prêts et avances		Total
	participantes	non participantes	garantis	non garantis	
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>30 novembre 2018</b>					
Juste valeur au début	506 013	142 554	5 182	202 418	856 167
Acquisitions	42 017	1 460	775	45 452	89 704
Dispositions	(13 401)	—	(514)	(6 876)	(20 791)
Intérêts et distributions capitalisés	—	—	152	373	525
Gains (pertes)					
Réalisés	9 118	—	—	—	9 118
Non réalisés	30 793	3 914	(243)	(180)	34 284
Juste valeur à la fin	574 540	147 928	5 352	241 187	969 007
<b>31 mai 2018</b>					
Juste valeur au début	450 807	124 460	5 558	185 936	766 761
Acquisitions	93 429	21 315	2 377	71 703	188 824
Dispositions	(105 266)	(1 000)	(5 117)	(51 037)	(162 420)
Intérêts et distributions capitalisés	—	—	1 491	1 210	2 701
Gains (pertes)					
Réalisés	44 033	(2 000)	(758)	(2 336)	38 939
Non réalisés	23 010	(221)	1 631	(3 058)	21 362
Juste valeur à la fin	506 013	142 554	5 182	202 418	856 167

La plus-value non réalisée liée aux investissements en capital de développement détenus au 30 novembre 2018, pour lesquels il y a des données d'entrée importantes qui ne sont pas toutes fondées sur des informations de marchés observables (niveau 3), a augmenté de 37,2 M\$ (29,1 M\$ au 31 mai 2018).

## Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

### Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

## 8 Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

### Utilisation des données non observables pour évaluer les instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à la juste valeur selon des techniques et modèles d'évaluation qui incorporent des hypothèses importantes provenant de données non observables sur le marché. Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

### La juste valeur des instruments financiers (niveau 3) :

Description	Technique(s) d'évaluation	Juste valeur (\$)		Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)	
		30 novembre 2018	31 mai 2018		30 novembre 2018	31 mai 2018
Investissements en capital de développement						
Actions participantes et parts non cotées	Capitalisation des flux monétaires	67 065	87 762	Taux de capitalisation	<b>8,5 %-12,6 % (9,8 %)</b>	6,8 %-12,2 % (9,5 %)
				% de BAIIA <sup>1</sup>	<b>5,6 %-32,7 % (17,9 %)</b>	2,7 %-30,3 % (16,4 %)
	Actif net redressé	317 331	311 536	Actif net redressé	<b>s. o.<sup>2</sup></b>	s. o. <sup>2</sup>
	Transactions récentes	46 022	42 807	—	—	—
	Autres <sup>3</sup>	144 122	63 908	—	—	—
Actions non participantes, prêts et avances						
	Actualisation des flux monétaires	299 432	295 045	Taux de rendement exigé	<b>5,0 %-20,0 % (7,2 %)</b>	5,0 %-20,0 % (7,1 %)
	Actif net redressé	2 523	6 467	Actif net redressé	<b>s. o.<sup>2</sup></b>	s. o. <sup>2</sup>
	Transactions récentes	54 877	24 243	—	—	—
	Autres <sup>3</sup>	37 635	24 399	—	—	—
		<u>969 007</u>	<u>856 167</u>			

<sup>1.</sup> En raison des tailles très variées des entreprises composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en termes de pourcentage du BAIIA sur les ventes.

<sup>2.</sup> Puisque les redressements effectués à l'actif net sont de nature très différente selon les investissements, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net redressé.

<sup>3.</sup> Les autres techniques d'évaluation regroupent principalement les méthodes de valeur de transaction escomptée, de l'offre d'achat, de l'offre d'achat escomptée, de multiple de BAIIA, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

## **8 Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)**

### *Sensibilité de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3*

Des analyses de sensibilité ont été produites pour les instruments financiers évalués selon les techniques de la capitalisation des flux monétaires et de l'actualisation des flux monétaires. Ces techniques d'évaluation sont celles où le jugement de l'évaluateur qualifié du Fonds revêt une importance significative dans l'établissement de la juste valeur.

Les techniques d'évaluation de l'actif net redressé, de transactions récentes et de la valeur de rachat ne se prêtent pas à l'analyse de sensibilité, étant donné l'absence ou le peu d'hypothèses sous-jacentes utilisées pour déterminer la juste valeur. Parmi ces techniques, celle de l'actif net redressé est la plus utilisée. Dans la majeure partie des cas, elle est utilisée pour l'établissement de la juste valeur des parts détenues dans des fonds d'investissement. Cette juste valeur repose essentiellement sur la quote-part de l'avoir des commanditaires selon les derniers états financiers audités de ces fonds, ajustée des résultats intermédiaires et des transactions subséquentes réalisées jusqu'à la date d'évaluation.

Dans une moindre mesure, le Fonds utilise d'autres méthodes d'évaluation où le jugement de l'évaluateur est mis à contribution et où certaines hypothèses sont employées soit principalement, la valeur de transaction escomptée, le multiple de BAIIA, la valeur de liquidation, l'offre d'achat et l'offre d'achat escomptée. Ces techniques sont utilisées pour évaluer des instruments financiers d'une juste valeur combinée de 176,1 M\$ au 30 novembre 2018 (83,8 M\$ au 31 mai 2018) et ainsi la direction juge qu'il n'est pas pertinent d'effectuer des analyses de sensibilité sur ces techniques d'évaluation.

Pour les actions non participantes, prêts et avances, nos analyses de sensibilité nous amènent à conclure qu'une variation du taux de rendement exigé de  $\pm 0,5\%$  entraînerait une variation de la juste valeur non significative en regard du résultat net et du total des actifs et passifs.

Bien que le Fonds juge que les évaluations à la juste valeur sont appropriées, pour les actions et parts non cotées évaluées selon la méthode de la capitalisation des flux monétaires, le recours à des variables différentes liées à la marge de BAIIA caractéristique et au taux de capitalisation entraînerait une augmentation ou une diminution de la juste valeur qui pourrait être significative selon les cas.

En pratique, les évaluateurs qualifiés du Fonds déterminent un intervalle de valeurs plausibles pour chacun des titres évalués et le milieu de la fourchette est généralement retenu aux fins de présentation aux états financiers. Ainsi, le bas de l'intervalle est le reflet du pire scénario et le haut, le reflet du meilleur scénario pour un investissement donné. Cette pratique constitue la façon la plus répandue d'estimer l'impact financier de la substitution des principales hypothèses par d'autres hypothèses raisonnablement acceptables.

Pour le semestre terminé le 30 novembre 2018, l'écart entre le haut et le bas de la fourchette de valeurs acceptables par rapport à la valeur mitoyenne est de l'ordre de 3,5 % (5,2 % au 31 mai 2018). Le Fonds est d'avis que cette variation de la valeur des actions et parts non cotées est théorique et improbable, car la diversification du portefeuille en termes notamment de secteurs d'activité, de maturité et de taille fait en sorte que la valeur des investissements n'évolue pas de façon unidirectionnelle. Le Fonds n'a donc pas recours à cette variable pour estimer l'incidence de l'utilisation d'hypothèses alternatives sur la juste valeur des actions et parts non cotées évaluées par le biais de la méthode de la capitalisation des flux monétaires. Le Fonds a établi que l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement plausibles n'entraînerait pas de justes valeurs significativement différentes.

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**Notes complémentaires aux états financiers**

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

**9 Participations dans les filiales et dans les entreprises associées**

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, le Fonds a déterminé qu'il détient le contrôle, le contrôle conjoint ou qu'il exerce une influence notable sur le nombre suivant de sociétés en exploitation et d'entités d'investissement :

	<b>30 novembre 2018</b>		<b>31 mai 2018</b>	
	<b>Nombre</b>	<b>Juste valeur</b>	<b>Nombre</b>	<b>Juste valeur</b>
		\$		\$
<b>Filiales</b>				
Sociétés en exploitation	3	57 168	3	56 114
Entités d'investissement	6	44 167	5	36 551
<b>Entreprises associées</b>				
Sociétés en exploitation	28	223 512	25	193 139
Entités d'investissement	1	22 226	1	25 535

L'établissement principal des filiales, des coentreprises et des entreprises associées est principalement au Québec. Le pourcentage des titres de participation détenus par le Fonds (directement ou indirectement) dans les filiales est généralement de plus de 50 %, dans les coentreprises il est de 50 % et il se situe de 20 % à 50 % pour les entreprises associées. Les sociétés en exploitation sont exploitées activement et les entités d'investissement fournissent des services de gestion d'investissements avec l'objectif de générer des revenus de différentes natures. Dans certaines circonstances, il y a des conditions qui pourraient limiter la capacité d'une filiale à transférer des montants au Fonds tels que le respect de certains ratios ou l'approbation d'un versement par une autre institution financière ou d'autres actionnaires.

**10 Informations entre parties liées**

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des opérations avec des parties liées qui sont des filiales et entreprises associées. Plusieurs investissements en capital de développement sont considérés comme des parties liées compte tenu du niveau et de la nature de l'investissement. Les opérations consistent, essentiellement, en des produits d'intérêts, de dividendes, de distributions sur les investissements et de certains revenus, notamment de loyer.

**Filiales**

<b>Bilans</b>	<b>30 novembre 2018</b>	<b>31 mai 2018</b>
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Investissements en capital de développement	101 335	92 665
Intérêts, dividendes ou revenus de loyer à recevoir	1 310	1 079
<b>Engagements</b>	<b>48 998</b>	<b>28 324</b>

<b>États du résultat global</b>	<b>Périodes de six mois terminées les</b>	
	<b>30 novembre</b>	<b>2017</b>
	<b>2018</b>	
	\$	\$
Produits d'intérêts, de dividendes et de distributions	307	70
Pertes sur investissements en capital de développement	(305)	(586)
Produits de location de bâtiment et autres produits	107	82

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**Notes complémentaires aux états financiers**

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

**10 Informations entre parties liées (suite)**

**Entreprises associées**

<b>Bilans</b>	<b>30 novembre 2018</b>	31 mai 2018
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
<b>Actif</b>		
Investissements en capital de développement	245 738	216 674
Intérêts, dividendes ou revenus de loyer à recevoir	235	167
<b>Engagements</b>	<u>13 668</u>	<u>13 979</u>
	<b>Périodes de six mois terminées les</b>	
	<b>30 novembre</b>	
<b>États du résultat global</b>	<u>2018</u>	2017
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Produits d'intérêts, de dividendes et de distributions	619	502
Gains sur investissements en capital de développement	11 942	14 626
Produits de location de bâtiment et autres produits	<u>454</u>	<u>144</u>

**11 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles :

	Terrains	Bâtiments	Mobilier et équipement de bureau	Matériel informatique	Total immobili- sations corporelles	Logiciels	Dévelop- pement infor- matique	Total immobilisations incorporelles	Total immobili- sations corporelles et incorporelles
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>30 novembre 2018</b>									
Coût	5 037	14 847	3 405	3 392	26 681	2 267	7 400	9 667	36 348
Cumul des amortissements	—	6 049	2 561	2 672	11 282	1 872	1 772	3 644	14 926
Valeur comptable nette	<u>5 037</u>	<u>8 798</u>	<u>844</u>	<u>720</u>	<u>15 399</u>	<u>395</u>	<u>5 628</u>	<u>6 023</u>	<u>21 422</u>
<b>Variation de la période (6 mois)</b>									
Valeur comptable nette au début	5 037	10 544	895	830	17 306	323	5 301	5 624	22 930
Acquisitions	—	520	24	77	621	170	682	852	1 473
Dotations aux amortissements <sup>2</sup>	—	(2 266)	(75)	(187)	(2 528)	(98)	(355)	(453)	(2 981)
Valeur comptable nette à la fin	<u>5 037</u>	<u>8 798</u>	<u>844</u>	<u>720</u>	<u>15 399</u>	<u>395</u>	<u>5 628</u>	<u>6 023</u>	<u>21 422</u>

# Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

## Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

### 11 Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

	Terrains	Bâtiments	Mobilier et équipement de bureau	Matériel informatique	Total immobilisations corporelles	Logiciels	Développement informatique	Total immobilisations incorporelles	Total immobilisations corporelles et incorporelles
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>31 mai 2018</b>									
Coût	5 037	14 327	3 381	3 315	26 060	2 097	6 718	8 815	34 875
Cumul des amortissements	—	3 783	2 486	2 485	8 754	1 774	1 417	3 191	11 945
Valeur comptable nette	<u>5 037</u>	<u>10 544</u>	<u>895</u>	<u>830</u>	<u>17 306</u>	<u>323</u>	<u>5 301</u>	<u>5 624</u>	<u>22 930</u>
<b>Variation de la période (12 mois)</b>									
Valeur comptable nette au début	2 000	6 641	650	1 021	10 312	280	4 312	4 592	14 904
Acquisitions	—	60	396	195	651	179	1 585	1 764	2 415
Reclassement de l'immeuble de placement <sup>1</sup>	3 410	6 373	—	—	9 783	—	—	—	9 783
Produit de la cession	(300)	—	—	—	(300)	—	—	—	(300)
Perte sur cession	(73)	—	—	—	(73)	—	—	—	(73)
Dotation aux amortissements <sup>2</sup>	—	(2 530)	(151)	(386)	(3 067)	(136)	(596)	(732)	(3 799)
Valeur comptable nette à la fin	<u>5 037</u>	<u>10 544</u>	<u>895</u>	<u>830</u>	<u>17 306</u>	<u>323</u>	<u>5 301</u>	<u>5 624</u>	<u>22 930</u>

<sup>1</sup> Au début de l'exercice précédent, l'un des deux immeubles détenus par le Fonds, qui était auparavant considéré comme un immeuble de placement, a été reclassé avec les immobilisations corporelles.

<sup>2</sup> Au cours de l'exercice précédent, la durée d'utilité estimée du deuxième bâtiment a été révisée à la baisse à la suite de l'adoption d'un projet de reconstruction qui devrait débiter au terme de l'exercice en cours. Le changement de durée d'utilité a généré une augmentation de la charge d'amortissement de 2,0 M\$ au cours du premier semestre de l'exercice en cours et de 1,9 M\$ au cours du deuxième semestre de l'exercice terminé le 31 mai 2018.

Au 30 novembre 2018, les engagements contractuels reliés à l'acquisition d'immobilisations du Fonds totalisaient 31,6 M\$ et étaient entièrement reliés au projet de reconstruction d'un immeuble. Il n'y en avait aucun au 31 mai 2018.

Aucune immobilisation corporelle et incorporelle n'a subi de perte de valeur au 30 novembre 2018 (ni au 31 mai 2018).

Au cours des périodes de six mois terminées les 30 novembre 2017 et 2018, aucune immobilisation n'a été radiée.

### 12 Fonds réservés pour garanties et cautionnements consentis

Au 30 novembre 2018, le Fonds a consenti des garanties d'un montant total de 6,9 M\$ (4,8 M\$ au 31 mai 2018), dans le cadre de cautions adossées à des prêts et à des marges de crédit d'exploitation octroyées à des sociétés dans lesquelles le Fonds a investi. Ces garanties ne peuvent être invoquées que dans le cas où une société ne respecterait pas ses obligations contractuelles. La durée habituelle de l'échéance de ces cautions, s'il y a lieu, est inférieure à un an.

Au 30 novembre 2018, conformément à l'article 23 de la loi constitutive, des fonds de 3,5 M\$ (2,4 M\$ au 31 mai 2018) sont réservés à même les autres investissements, soit 50 % des garanties et cautionnements à cette date.

Au 30 novembre 2018, aucun montant n'a été comptabilisé (ni au 31 mai 2018) dans les crédettes à titre de provision pour perte découlant de ces cautionnements consentis.

# Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

## Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

### 13 Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses actions et réclamations. Par conséquent, le Fonds comptabilise une provision, à cet effet. Le Fonds prend les moyens pour assurer lorsque requis, sa défense et éviter de devoir déboursier le montant provisionné.

Le Fonds indemnise, contre des réclamations en dommages et intérêts liées à l'exercice de leurs fonctions, ses administrateurs, dirigeants et membres de comités ainsi que toute personne qui agit à sa demande à titre d'administrateur pour une entreprise dont Fondation est actionnaire ou créancier. Le Fonds a souscrit à une assurance responsabilité à cet effet.

### 14 Marge de crédit

Le Fonds dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5,5 M\$, portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins et renouvelable annuellement au mois de novembre. Cette marge ne comporte aucune clause restrictive et elle n'a pas été utilisée au cours des périodes de six mois terminées les 30 novembre 2018 et 2017.

### 15 Crédoiteurs et autres passifs

	<u>30 novembre 2018</u>	<u>31 mai 2018</u>
	\$	\$
Sommes à payer sur acquisition d'autres investissements	588	53
Provision pour éventualités	8 400	8 400
Autres charges à payer	10 004	9 300
Impôts sur le résultat	—	2 474
Instruments financiers dérivés (note 6)	1 406	4 799
	<u>20 398</u>	<u>25 026</u>

### 16 Capital-actions

#### *Autorisé*

#### Actions de catégorie A en série

Nombre illimité d'actions et de fractions d'action de catégorie A, série 1 et série 2, donnant droit de recevoir tout dividende déclaré par le Fonds, participantes, avec droit de vote pour les actions et sans droit de vote pour les fractions d'action, avec droit d'élire trois représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi, sans valeur nominale.

Les actions de catégorie A, série 1, et les actions de catégorie A, série 2, prennent rang également entre elles, à titre d'actions de cette catégorie, quant au paiement de dividendes, au partage de biens advenant la dissolution du Fonds, à sa liquidation, à la répartition des résultats nets ou à la distribution de tout ou d'une partie de son actif parmi les porteurs d'actions et, le cas échéant, au paiement de tout prix d'achat et de rachat. Le droit de vote qui s'y rattache s'exerce en une seule et même assemblée, sans égard à leurs séries respectives, et leurs porteurs peuvent être convoqués à cette assemblée, donner procuration et généralement y agir indistinctement, sauf lorsque la Loi, l'acte constitutif ou les règlements, le cas échéant, requièrent un vote séparé.

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**Notes complémentaires aux états financiers**

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

**16 Capital-actions (suite)**

*Autorisé (suite)*

Actions de catégorie A en série (suite)

a) Actions de catégorie A, série 1

Les actions de catégorie A, série 1, ne peuvent être émises qu'à une personne physique qui demande leur transfert immédiat à un fiduciaire dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou tout autre régime enregistré reconnu par la Loi. Elles ne peuvent être détenues que dans le cadre d'un tel régime.

b) Actions de catégorie A, série 2

Les actions de catégorie A, série 2, ne seront émises qu'à des personnes qui ne demanderont pas leur transfert à un fiduciaire.

*Actions de catégorie B*

Nombre illimité d'actions et de fractions d'action de catégorie B, donnant droit de recevoir tout dividende déclaré par le Fonds, participantes, avec droit de vote pour les actions et sans droit de vote pour les fractions d'action, avec droit d'élire trois représentants au conseil d'administration. Les actions de catégorie B détenues par un fiduciaire pourront être échangées au gré de leur porteur ou du Fonds en actions de catégorie A, série 1, et les actions de catégorie B détenues par une personne physique pourront être échangées au gré de leur porteur ou du Fonds en actions de catégorie A, série 2, et ce, sur la base d'une action de catégorie B pour une action de catégorie A, série 1, ou, selon le cas, une action de catégorie A, série 2, sans valeur nominale.

*Actions de catégorie G*

Nombre illimité d'actions de catégorie G, sans droit de dividende, non participantes, sans droit de vote, non transférables, rachetables au gré du détenteur à une valeur égale au moindre de la valeur d'émission ou de la valeur aux livres. En cas de déficit, les détenteurs de ces actions assument en priorité, jusqu'à concurrence de la contrepartie versée sur ces actions, tout déficit et toute moins-value non matérialisée et, en cas de dissolution, de liquidation ou de toute autre cession totale ou partielle des biens du Fonds, ces actions confèrent à leurs détenteurs le droit d'être remboursés après que tous les détenteurs d'actions de catégories A et B ont été remboursés.

*Actif net de catégorie A et séries d'actions*

	Série 1		Série 2		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
<b>30 novembre 2018</b>						
<b>(6 mois)</b>						
Actif net au début	164 075	1 939 118	2 703	31 947	166 778	1 971 065
Opérations sur le capital-actions						
Émissions d'actions	8 267	97 229	177	2 081	8 444	99 310
Rachats d'actions	(3 815)	(44 984)	(105)	(1 236)	(3 920)	(46 220)
Résultats de l'exercice						
Résultat global	—	3 834	—	62	—	3 896
	4 452	56 079	72	907	4 524	56 986
Actif net à la fin	168 527	1 995 197	2 775	32 854	171 302	2 028 051

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**Notes complémentaires aux états financiers**

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

**16 Capital-actions (suite)**

	Série 1		Série 2		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
<b>31 mai 2018 (12 mois)</b>						
Actif net au début	149 942	1 682 596	2 522	28 300	152 464	1 710 896
Opérations sur le capital-actions						
Émissions d'actions	23 115	262 873	413	4 666	23 528	267 539
Rachats d'actions	(8 982)	(102 357)	(232)	(2 648)	(9 214)	(105 005)
Résultats de l'exercice						
Résultat global	—	96 006	—	1 629	—	97 635
	14 133	256 522	181	3 647	14 314	260 169
Actif net à la fin	164 075	1 939 118	2 703	31 947	166 778	1 971 065

Aux 31 mai et 30 novembre 2018, aucune action de catégorie B et de catégorie G n'était émise.

*Virements*

Conformément à une décision prise lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2007, le Fonds peut, de temps à autre, par simple résolution des administrateurs et sans autre formalité : i) augmenter ou réduire le montant du capital-actions émis et payé afférent aux actions de catégorie A, série 1, en circulation, sans distribution ni versement aux porteurs de ces actions, d'un montant ainsi ajouté au compte de capital-actions émis et payé ou déduit de ce dernier, selon le cas, ou ii) imputer tout surplus d'apports pour éliminer ou réduire le déficit.

Au cours de la période terminée le 30 novembre 2018 aucun virement n'a été approuvé par les administrateurs (ni au cours de l'exercice précédent).

*Surplus d'apports*

Le surplus d'apports provient de l'excédent de la valeur moyenne du capital-actions émis sur le prix payé lors du rachat d'actions.

*Modalités de rachat*

Le Fonds doit racheter les actions de catégorie A dans les circonstances prévues par la Loi ou les acheter de gré à gré dans les circonstances exceptionnelles prévues dans la *Politique d'achat de gré à gré des actions de catégorie A* adoptée par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministre des Finances du Québec. Outre ces circonstances, une action ou une fraction d'action de catégorie A ne peut pas être rachetée.

Le prix de rachat des actions et des fractions d'action de catégorie A est fixé deux fois par année par le conseil d'administration sur la base de la valeur du Fonds au 31 mai et au 30 novembre.

**17 Informations relatives au capital**

Le Fonds recueille du capital afin d'effectuer des investissements conformément à sa mission, tout en maintenant les liquidités requises pour répondre aux demandes de rachats présentées par les actionnaires. Le Fonds a comme politique de réinvestir tous les bénéfices générés par son opération et ne prévoit pas verser de dividendes à ses actionnaires. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles qui régissent l'émission et le rachat de ses actions.

# Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

## Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

### 17 Informations relatives au capital (suite)

Les règles régissant l'émission et le rachat des actions sont présentées dans le prospectus déposé annuellement auprès de l'Autorité des marchés financiers. La *Loi sur les impôts* du Québec prévoit que le Fonds peut être appelé à payer une pénalité s'il achète de gré à gré au cours d'un même exercice, plus de 2 % du capital versé, certains critères d'achat étant exclus de ce calcul. Le Fonds a toujours respecté cette limite et entend continuer à le faire à l'avenir.

Au 30 novembre 2018 et au 31 mai 2018, le Fonds respectait l'ensemble des règles régissant l'émission et le rachat de ses actions.

#### Norme d'investissement

La loi constituant Fondation prévoit qu'à chaque exercice financier, les investissements admissibles moyens doivent représenter au minimum un pourcentage de l'actif net moyen de l'année précédente du Fonds (Norme d'investissement). Pour l'année financière 2018-2019, ce pourcentage est de 64 % (63 % pour l'année financière 2017-2018).

Si le Fonds faisait défaut dans l'atteinte de ce pourcentage dans une année donnée, les émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour l'exercice financier suivant seraient limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par les contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent.

Le respect de cette norme est validé sur une base annuelle, au 31 mai de chaque année. Aux 31 mai 2018 et 2017, Fondation respectait la Norme d'investissement.

### 18 Charges opérationnelles

	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre	
	2018	2017
	\$	\$
Traitements et charges sociales	13 337	11 237
Frais de communication aux actionnaires	712	583
Frais de fonctionnement	1 617	1 488
Frais de garde, registrariat et fiducie	292	271
Frais de publicité et d'information	1 205	860
Honoraires des gestionnaires externes	1 903	1 665
Frais d'occupation et loyer	843	779
Honoraires professionnels	1 711	1 191
Produits de location de bâtiment	(887)	(830)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles (note 11)	—	73
Amortissements (note 11)	2 981	855
	<b>23 714</b>	<b>18 172</b>

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**Notes complémentaires aux états financiers**

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

**19 Rémunération des principaux dirigeants**

Le tableau suivant présente la composition de la rémunération des membres du conseil et de la haute direction (note 24).

	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2018	2017
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel à court terme	1 287	1 357
Avantages sociaux futurs	133	113
Rémunération du conseil d'administration	74	58
	<b>1 494</b>	<b>1 528</b>

La rémunération inclut tous les avantages du personnel. Les avantages du personnel désignent toutes les formes de contrepartie payées, payables ou fournies par l'entité ou au nom de celle-ci, en échange de services rendus à l'entité.

**20 Impôts sur le résultat**

	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2018	2017
	\$	\$
Exigibles	148	72
Différés	(876)	1 488
	<b>(728)</b>	<b>1 560</b>

Les impôts sur le résultat diffèrent du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial). Cet écart est expliqué de la façon suivante :

	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2018	2017
	\$	\$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 49,5 % (50,2 % en 2017)	4 943	30 541
Dividendes non imposables	(3 072)	(2 167)
Partie non imposable ou non déductible sur le gain ou la perte en capital et sur les gains ou pertes non réalisés	(3 992)	(23 246)
Écart de taux	954	(4 334)
Charges non déductibles et autres éléments	439	766
	<b>(728)</b>	<b>1 560</b>

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**Notes complémentaires aux états financiers**

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

**20 Impôts sur le résultat (suite)**

**Actifs d'impôts différés**

Les éléments donnant lieu aux actifs d'impôts différés se détaillent comme suit :

	<u>30 novembre 2018</u>	<u>31 mai 2018</u>
	\$	\$
Avantage fiscal attribuable au report de pertes, échéant jusqu'en 2036	847	851
Frais d'émission d'actions	2 207	2 059
Avantages sociaux futurs	2 421	2 063
Immobilisations	1 781	1 411
Autres éléments	563	559
	<u>7 819</u>	<u>6 943</u>

Le Fonds est imposé selon des règles similaires à une société de placement à capital variable et, par conséquent, aux fins de la *Loi sur le revenu du Canada*, l'impôt fédéral exigible sur les gains en capital est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats non distribués ou lors de rachats d'actions.

De plus, le Fonds a le statut de société privée et, par conséquent, une partie de l'impôt fédéral exigible sur ses revenus de placement est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats non distribués. Au cours des périodes de six mois terminées les 30 novembre 2018 et 2017, aucun montant n'a été appliqué en augmentation des impôts sur le résultat à recevoir.

Les impôts différés sur les gains ou pertes non réalisés ne sont pas présentés distinctement aux états financiers puisque ces impôts sont remboursables. Ils font l'objet d'une compensation avec les impôts en main remboursables futurs correspondants. Au 30 novembre 2018, le montant des impôts compensés de la sorte s'élève à 21,6 M\$ (21,8 M\$ au 31 mai 2018).

Au 30 novembre 2018, le Fonds n'a aucune perte fiscale reportée au fédéral et 26,6 M\$ au provincial, pouvant servir à réduire le résultat imposable des exercices ultérieurs. Les pertes fiscales reportées au provincial expirent comme suit :

	<u>Provincial</u>
	\$
2028	1 780
2029	6 307
2030	6 385
2031	741
2032	8 313
2033	2 127
2036	905

## **21 Avantages sociaux futurs**

Le Fonds possède deux régimes de retraite à prestations déterminées, dont un n'est pas capitalisé, et un régime d'avantages complémentaires de retraite. Le régime de retraite capitalisé est un régime à entités multiples dans lequel la juste valeur des actifs est répartie parmi les entités participantes au prorata de la valeur des obligations au titre des prestations constituées de chaque entité. Le Fonds a débuté un processus de retrait de celui-ci en date du 2 juin 2018 et il a entrepris des démarches afin de le remplacer par un régime dédié à Fondation qui offrira essentiellement les mêmes avantages à ses salariés participants et à ses retraités. Ce nouveau régime sera administré par un nouveau comité de retraite qui sera accompagné par divers professionnels externes indépendants.

Fondation n'assume aucune responsabilité envers les obligations des autres entités du régime à entités multiples. Lorsque toutes les étapes administratives reliées au retrait auront été franchies, le Fonds devra, avant de quitter le régime, combler sa juste part du déficit commun tel que fixée rétroactivement en date du 2 juin 2018, par le versement d'une cotisation spéciale actuellement estimée à 7,0 M\$. Cette juste part du déficit sera établie au prorata de la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées de Fondation par rapport aux obligations combinées de toutes les entités participantes.

Les frais générés par le régime de retraite directement reliés à la décision de se retirer du régime à entités multiples, totalisant 0,4 M\$ au 30 novembre 2018, ont été imputés directement au résultat net au moment où ils ont été encourus, soit entièrement au cours du premier semestre de l'exercice en cours.

### **21.1 Particularités des régimes**

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont destinés à toutes les personnes salariées qui satisfont à certaines conditions. Les prestations de ces régimes sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière. Une évaluation de capitalisation et de solvabilité est produite chaque année, déterminant ainsi le niveau des cotisations que le Fonds doit verser au régime de retraite capitalisé.

Le calcul des obligations au titre des prestations constituées de ces régimes est basé sur des évaluations actuarielles complètes effectuées en date du 30 novembre 2018 en ce qui concerne le régime non capitalisé et du 2 juin 2018 dans le cas du régime à entités multiples. Les actuaires indépendants ont recours à des extrapolations lorsque les dates des dernières évaluations actuarielles effectuées ne coïncident pas avec la date des états financiers présentés. Ces extrapolations demeurent fiables, même dans le contexte actuel, du fait que le nouveau régime en voie d'être créé offrira essentiellement les mêmes avantages à ses salariés participants et à ses retraités et pourra donc être considéré comme une extension du régime qui sera remplacé. La prochaine évaluation actuarielle complète devrait être effectuée en date du 31 décembre 2020.

Le régime d'assurances collectives est un régime non contributif d'assurance maladie, d'assurance vie ainsi que d'assurance dentaire, destiné aux mêmes personnes que celles des régimes de retraite. Les obligations au titre des prestations constituées de ce régime, évaluées par des actuaires indépendants, ont été extrapolées au 30 novembre 2018, en se basant sur les données des évaluations actuarielles complètes effectuées en date du 31 mai 2017. La prochaine évaluation actuarielle complète sera effectuée au plus tard en date du 31 mai 2020.

Le régime de retraite non capitalisé et le régime d'assurances collectives ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**Notes complémentaires aux états financiers**

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

**21 Avantages sociaux futurs (suite)**

**21.1 Particularités des régimes (suite)**

Les tableaux suivants présentent les composantes des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs aux 30 novembre 2018 et 31 mai 2018.

	Période de six mois terminée le 30 novembre 2018						
	Régimes de retraite à prestations déterminées			Régime d'assurances collectives			Combinés
	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Total	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début</b>	<b>(62 760)</b>	<b>50 158</b>	<b>(12 602)</b>	<b>(9 841)</b>	<b>—</b>	<b>(9 841)</b>	<b>(22 443)</b>
Coût des services rendus au cours de la période	(2 007)	—	(2 007)	(523)	—	(523)	(2 530)
Effet de la liquidation	19 398	(19 832)	(434)	—	—	—	(434)
Produit (charge) d'intérêts	(946)	741	(205)	(167)	—	(167)	(372)
Incidence sur le résultat net	16 445	(19 091)	(2 646)	(690)	—	(690)	(3 336)
Réévaluations :							
Rendement des actifs des régimes net de l'intérêt sur les actifs	—	(4 991)	(4 991)	—	—	—	(4 991)
Perte découlant des changements dans les hypothèses financières	5 342	—	5 342	1 104	—	1 104	6 446
Perte découlant des changements dans les hypothèses démographiques	(4 636)	—	(4 636)	(1 174)	—	(1 174)	(5 810)
Perte liée à l'expérience	(2 464)	—	(2 464)	—	—	—	(2 464)
Incidence des réévaluations sur l'autre élément du résultat global	(1 758)	(4 991)	(6 749)	(70)	—	(70)	(6 819)
Cotisations :							
Du Fonds	—	1 373	1 373	—	64	64	1 437
Participants aux régimes	(514)	514	—	—	—	—	—
Prestations versées	682	(682)	—	64	(64)	—	—
	168	1 205	1 373	64	—	64	1 437
<b>Solde à la fin</b>	<b>(47 905)</b>	<b>27 281</b>	<b>(20 624)</b>	<b>(10 537)</b>	<b>—</b>	<b>(10 537)</b>	<b>(31 161)</b>

Les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations déterminées et au régime d'assurances collectives au cours de la prochaine période de 12 mois s'élèvent respectivement à 3,1 M\$ et 0,1 M\$.

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**Notes complémentaires aux états financiers**

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

**21 Avantages sociaux futurs (suite)**

**21.1 Particularités des régimes (suite)**

	Période de douze mois terminée le 31 mai 2018						
	Régimes de retraite à prestations déterminées			Régime d'assurances collectives		Combinés	
	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Total	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>Solde au début</b>	(55 426)	45 457	(9 969)	(8 532)	—	(8 532)	(18 501)
Coût des services rendus au cours de la période	(4 103)	—	(4 103)	(1 012)	—	(1 012)	(5 115)
Coût des services passés	533	—	533	—	—	—	533
Produit (charge) d'intérêts	(1 917)	1 537	(380)	(292)	—	(292)	(672)
Incidence sur le résultat net	(5 487)	1 537	(3 950)	(1 304)	—	(1 304)	(5 254)
Réévaluations :							
Rendement des actifs des régimes net de l'intérêt sur les actifs	—	(11)	(11)	—	—	—	(11)
Perte découlant des changements dans les hypothèses financières	(561)	—	(561)	(115)	—	(115)	(676)
Perte liée à l'expérience	(1 038)	—	(1 038)	—	—	—	(1 038)
Incidence des réévaluations sur l'autre élément du résultat global	(1 599)	(11)	(1 610)	(115)	—	(115)	(1 725)
Cotisations :							
Du Fonds	—	2 927	2 927	—	110	110	3 037
Participants aux régimes	(1 049)	1 049	—	—	—	—	—
Prestations versées	801	(801)	—	110	(110)	—	—
	(248)	3 175	2 927	110	—	110	3 037
<b>Solde à la fin</b>	<b>(62 760)</b>	<b>50 158</b>	<b>(12 602)</b>	<b>(9 841)</b>	<b>—</b>	<b>(9 841)</b>	<b>(22 443)</b>

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**Notes complémentaires aux états financiers**

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

**21 Avantages sociaux futurs (suite)**

**21.2 Hypothèses actuarielles**

Les hypothèses actuarielles importantes sont les suivantes :

	30 novembre 2018		31 mai 2018	
	Régimes de retraite	Régime d'assurances collectives	Régimes de retraite	Régime d'assurances collectives
<b>Obligations au titre des prestations constituées</b>				
Taux d'actualisation	3,85 %	3,85 %	3,40 %	3,40 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation des salaires	3,25 %	—	3,00 %	—
Table de mortalité	CPM2014 pour secteur privé	CPM2014 pour secteur privé	CPM ajustée	CPM ajustée
<b>Coûts constatés au titre des prestations constituées</b>				
Taux d'actualisation	3,40 %	3,40 %	3,45 %	3,45 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	—	3,00 %	—
Table de mortalité	CPM ajusté	CPM ajustée	CPM ajustée	CPM ajustée

Au 30 novembre 2018, la durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies est de 25 années (22 ans au 31 mai 2018) pour les régimes de retraite et de 23,5 années (21 ans au 31 mai 2018) pour le régime d'assurances collectives.

**21.3 Analyse de sensibilité**

Le tableau qui suit présente une analyse de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux changements d'hypothèses indiquées. L'analyse de sensibilité a été faite en faisant varier chacune des hypothèses individuellement. En fonction des variations réelles observables dans le futur, il est fort possible que certaines de ces hypothèses soient corrélées, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence sur les obligations au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

	Variation de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
	%	\$	\$
<b>Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies (régimes de retraite)</b>			
Taux d'actualisation	1	(8 892)	11 770
Taux d'indexation	1	2 223	(3 457)
Taux d'augmentation des salaires	1	3 023	(2 546)
Espérance de vie	10	(809)	961
<b>Incidence sur l'obligation au titre des prestations d'assistance médicale postérieure à l'emploi (régime d'assurances collectives)</b>			
Taux d'actualisation	1	(2 079)	2 873
Taux d'indexation	1	2 734	—
Espérance de vie	10	(364)	425

## Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

### Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

#### 21.4 Répartition des actifs

La juste valeur des actifs des régimes a été répartie comme suit :

	<u>30 novembre 2018</u>	<u>31 mai 2018</u>
	%	%
<b>Actifs cotés en Bourse</b>		
Actions canadiennes	15,2	16,9
Actions étrangères	23,8	26,0
Titres immobiliers mondiaux	4,0	3,9
<b>Actifs non cotés en Bourse</b>		
Obligations	33,5	31,7
Immobilier	14,7	13,3
Autres	8,8	8,2
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

#### 21.5 Risques associés aux avantages sociaux futurs

Les principaux risques associés aux avantages sociaux futurs sont :

- **Risque d'investissement**  
L'obligation au titre des prestations constituées est calculée en utilisant un taux d'actualisation. Si les rendements des actifs de la caisse sont inférieurs à ce taux d'actualisation, un déficit sera créé.
- **Risque de taux d'intérêt**  
Une variation des taux obligataires affectera la valeur des obligations reliées aux avantages sociaux futurs.
- **Risque de longévité**  
Une amélioration plus importante de l'espérance de vie que celle prévue dans les tables de mortalité utilisées augmentera la valeur des obligations reliées aux avantages sociaux futurs.
- **Risque d'inflation**  
Les obligations reliées aux avantages sociaux futurs sont calculées en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée aura pour effet d'augmenter la valeur de ces obligations.

**Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi**

**Notes complémentaires aux états financiers**

30 novembre 2018

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

**22 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie**

	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre	
	2018	2017
	\$	\$
<b>Variation des éléments hors caisse</b>		
Débiteurs et autres actifs	339	(421)
Créditeurs et autres passifs	(1 770)	(1 331)
	<b>(1 431)</b>	<b>(1 752)</b>
<b>Autres informations sur les éléments de trésorerie</b>		
Intérêts reçus	13 193	12 237
Dividendes et distributions reçus	7 506	5 266

**23 Renseignements additionnels**

Le *Relevé du coût des investissements en capital de développement* (audité), le *Relevé des autres investissements* (non audité), ainsi que le *Répertoire de la quote-part de Fondaction du coût des investissements effectués par les fonds partenaires ou spécialisés* (non audité), sont disponibles au siège social du Fonds, sur son site Internet au [www.fondaction.com](http://www.fondaction.com) ou au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

**24 Chiffres comparatifs**

Les données comparatives présentées à la note 19 « Rémunération des principaux dirigeants » ont été ajustées à la baisse de 0,7 M\$ (2,2 M\$ à 1,5 M\$), afin de refléter les modifications apportées à la définition de haute direction.